

Déclaration préalable

8 septembre 2020

- ◆ La crise sanitaire a bouleversé le calendrier des négociations et a reporté de quelques mois les séances de négociations. Lors de la séance du 21 janvier, le bilan était incomplet et nous vous en avons fait la remarque. Il est inacceptable de constater que 6 mois plus tard, vous nous transmettiez le même document.
- ◆ Lors de cette séance, nous avons, à travers une déclaration préalable, évoqué des situations individuelles incompatibles avec le manifeste signé par Stéphane RICHARD et l'engagement de l'entreprise. Nous sommes choqués de découvrir que faute de personnel sur les sites, des personnes en situation de handicap sont maintenues chez elle sans activité depuis mai, mettant en péril leur évolution professionnelle et leur santé psychique.
- ◆ La vigilance des Instances Représentatives du Personnel ne suffit pas à anticiper les situations où l'employeur, en regard de son obligation d'aménagement raisonnable, n'apporte comme seule réponse, que la mise à l'écart des salariés, en pleine contradiction avec l'obligation à l'employeur de consulter avant toute décision le CSE (si une situation est avérée). Nous sommes aux antipodes d'une politique prudente de prévention primaire qui conduirait à associer les Instances Représentatives du Personnel dès que vous avez connaissance d'une situation. Le jeu des négociations ne doit pas se faire au détriment des intéressés. C'est leur maintien dans l'emploi, leur épanouissement et leur avenir professionnels qui sont en jeu. Il est important lors de ces négociations d'évoquer les situations alarmantes afin de couvrir ses situations dans l'accord. Le but d'un accord est de prendre comme socle le cadre réglementaire et d'envisager ce que nous pouvons apporter de mieux dans le déroulement de leur carrière.
- ◆ Nous sommes réunis aujourd'hui pour faire le bilan de vos actions. Aussi à l'image de vos documents qui restent figés dans le temps, les mêmes méthodes produisent les mêmes effets : des résultats médiocres, des objectifs non atteints qui tranchent avec vos discours lénifiants, truffés de bonnes intentions. Les indicateurs sont parfois exprimés en chiffres, parfois en pourcentage, guidés par un seul but, masquer les échecs de votre politique d'emploi et présenter la réalité sous son meilleur jour :
 - l'objectif des recrutements en CDI n'est pas atteint
 - l'objectif des contrats en alternance ne l'est pas non plus
 - 1 seul cursus de professionnalisation pour 60 initialement prévus
 - 1 partenariat avec Pôle emploi qui tarde à donner des résultats significatifs

Nous pourrions continuer la liste.

Vos correspondants

Marie-Hélène AGIS – 06 82 32 67 41
Magali BERQUIER – 06 30 85 41 65
Abdelkrim DAOUJJI – 06 74 42 64 41

Retrouvez ce document sur :

[<https://www.cfecgc-orange.org/handicap/>]

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG



- ◆ Les chiffres concernant l'accueil des jeunes démontrent qu'il n'y a pas de réelle ambition de les accompagner. Compte tenu des futurs départs en retraite, ne pas mener une politique volontariste auprès des jeunes, c'est se priver de viviers nécessaires au respect des engagements pris par Orange. Pourquoi recrutons-nous si peu de jeunes en situation de handicap ? Cela pose plusieurs questions : tout d'abord celui de l'efficacité de nos dispositifs et de l'emploi des budgets associés comme celui des salons et en particulier celui Emploi et achats responsables.
- ◆ Stéphane Richard notre PDG nous parle de RSE de manière éloquente, politique qui ne se retrouve pas dans la manière d'atteindre le taux d'emploi de 6% qui mise sur un rythme soutenu de nouvelles RQTH ainsi que le changement législatif à venir. Le taux d'emploi des Travailleurs Handicapés n'est pas juste une variable d'ajustement fiscale, l'attentisme de l'entreprise dénote avec le discours et démontre un calcul savant avec plus de 50% de l'effectif pouvant prétendre à la bonification comptable au 1^{er} janvier 2021.
- ◆ Cette anticipation est nuisible pour la diversité ainsi que les engagements pris entre l'entreprise et les organisations syndicales.
- ◆ Nous pouvons lire dans vos présentations « quand chacun se sent bien, on se sent tous mieux ». Plutôt que de communiquer, donnez des moyens aux équipes pour que chacun puisse vivre mieux son handicap au quotidien.



Vos correspondants

Marie-Hélène AGIS – 06 82 32 67 41

Magali BERQUIER – 06 30 85 41 65

Abdelkrim DAOUDJI – 06 74 42 64 41

Retrouvez ce document sur :

[<https://www.cfecgc-orange.org/handicap/>]

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

